



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Malakoff, le 29 septembre 2020

Décision n°2020–82 portant délégation de signature – Monsieur Emmanuel AMIGUES

La directrice générale de l'EPIDE,

Vu le code de la défense, notamment son article R 3414-18,

Vu le décret du 18 mai 2020 portant nomination de la directrice générale de l'Etablissement public d'insertion de la défense,

Vu la délibération du conseil d'administration n° 2019–04 modifiant l'organigramme de la direction générale,

Vu la décision n° 2020-78 portant organisation de la direction générale de l'EPIDE et attributions des directions et services du 29 septembre 2020,

Vu la décision n°2020-81 du 29 septembre 2020 portant nomination du secrétaire général de l'EPIDE,

décide :

Art. 1^{er}. – Monsieur Emmanuel AMIGUES, Secrétaire général, supplée la directrice générale en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière.

Art. 2. – La décision n° 2020-36 du 20 mai 2020 portant délégation de signature est abrogée.

Art.3. – La présente décision prend effet au 1^{er} octobre 2020.

Art. 4. – Le secrétaire général est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera mise en ligne sur le site Internet de l'Etablissement.

La Directrice générale de l'EPIDE,



FLORENCE GERARD-CHALET